

## **Rencontre Energie en Actions - Ministère du Développement durable et de l'Energie** **Jeudi 28 mars 2013**

Energie en Actions a été reçue le jeudi 28 mars par Charles-Antoine GOFFIN, Conseiller technique Energie au cabinet de la Ministre du développement durable et de l'Energie. L'objet de cette rencontre était de faire le point sur la transition énergétique et plus particulièrement sur l'arrêt de la centrale de Fessenheim, le renouvellement des concessions hydrauliques, la CSPE et le compteur Linky. Ces points avaient déjà fait l'objet de discussions avec le Ministère de l'Industrie en 2011. Le changement de majorité politique a entraîné certaines inflexions, dont il s'agit maintenant d'en bien apprécier la portée.

### **1) - La transition énergétique.**

Ce dossier, qui regroupe de nombreux thèmes, est en cours de concertation. Cette première phase de réflexion et de manifestations diverses devrait s'achever avant les vacances d'été. Elle devrait être suivie d'une phase parlementaire à la rentrée de septembre 2013.

### **2) - L'arrêt de la centrale de Fessenheim.**

#### **a) Rappel de la situation**

Le Président de la République a annoncé, au cours de sa campagne électorale, que la production d'électricité en France ne devrait reposer sur le nucléaire qu'à hauteur de 50% à l'horizon 2025 pour laisser une place plus importante aux énergies renouvelables. Une première manifestation de cette volonté de diversification serait la fermeture de la centrale de Fessenheim à l'horizon 2015, en respectant au maximum l'emploi local.

#### **b) La position du Ministère**

Notre interlocuteur a confirmé l'engagement de respecter cette promesse électorale avant 2016 ainsi que l'idée fondamentale de la préservation de l'emploi tout en sous-estimant l'impact social de la mesure. Il a également souligné qu'un des objectifs de cette diversification est d'anticiper la « bosse d'investissement » au moment du renouvellement du parc nucléaire. On ne peut pas renouveler le pic d'investissement des années 1980-1990.

#### **c) Notre position**

Nous avons rappelé la position d'Energie en Actions :

- Toute fermeture de centrale nucléaire ne doit être décidée que sur la base de critères économiques ou de sûreté,
- Toute anticipation de fermeture est extrêmement coûteuse alors que l'Entreprise et la collectivité ont besoin des ressources financières générées par ces centrales,
- Toute décision « politique » de fermeture d'une centrale doit donner lieu à une indemnisation complète de l'Entreprise par l'Etat, à hauteur des conséquences financières d'une telle décision,
- Une stratégie consistant à faire face à l'accroissement de consommation d'électricité en maintenant en service les centrales nucléaires existantes conduirait naturellement à l'horizon 2050 au même résultat d'une part de nucléaire de 50%,
- La résorption de la « bosse d'investissement » ne peut se résoudre économiquement par la seule fermeture de centrales nucléaires. Elle doit faire l'objet d'un processus global qui

tienne compte de tous les paramètres : consommation, coût des combustibles, coût des investissements de substitution, insertion des énergies renouvelables, ...

### **3) - Renouvellement des concessions hydrauliques.**

#### **a) Rappel de la situation.**

La mise en concurrence des concessions hydrauliques a été lancée par le précédent gouvernement pour une mise en place à la fin des contrats de concession actuels. Des règles du jeu ont été définies : mise en concurrence par vallées homogènes, critères de choix des futurs concessionnaires, processus du choix. Les candidats potentiels ont déjà commencé à manifester leur intérêt et à étudier les dossiers.

#### **b) Notre position**

Energie en Actions a rappelé sa crainte que la prise en compte prépondérante du critère économique ne conduise à une surenchère importante et donc à une augmentation du coût de l'énergie qui, dans le contexte actuel, risque de ne pas être répercutée sur le prix.

Nous demandons que le critère économique ne soit pas le seul critère mis en avant dans le choix des nouveaux concessionnaires. L'Etat doit veiller particulièrement à ce que cela ne conduise pas à transférer une part importante de la rente hydraulique.

En tant que représentant d'actionnaires salariés et anciens salariés d'EDF, Energie en actions demande également que toute remise en cause d'une concession hydraulique (notamment avant son échéance) donne lieu à une indemnisation complète de l'Entreprise à hauteur des conséquences financières de ces décisions.

#### **c) Position du Ministère**

Notre interlocuteur confirme que le sujet a été « réorienté » vers une remise en cause du processus antérieur. Un rapport devrait sortir début avril pour permettre au gouvernement d'arbitrer entre différentes solutions compatibles avec les directives européennes. On pourrait, en particulier, s'orienter vers un allongement de la durée des concessions actuelles. CA.GOFFIN partage notre avis de voir la rente hydraulique rester au sein du système électrique. Mais le Ministère pourra-t-il résister à toutes les tentatives d'appropriation ?

### **4) - La CSPE**

#### **a) Rappel de la situation**

La CSPE participe pour sa plus grande part au financement des énergies renouvelables. L'écart entre le montant de la CSPE perçue par EDF et le coût réel des charges de service public constitue une dette de l'Etat vis à vis de l'Entreprise évaluée à 5 milliards d'euros à fin 2012, que le gouvernement s'est engagé début 2013 à résorber progressivement jusqu'en 2018. Compte tenu des perspectives de développements des énergies nouvelles, et du maintien de prix élevés d'achat de ces productions, cet écart ne peut que s'accroître dans les prochaines années, à règles inchangées.

#### **b) Notre position**

Il faut que les pouvoirs publics tiennent leur engagement de résorber la dette existante (et les intérêts de retard) vis à vis de l'Entreprise d'ici 2018.

Il convient d'autre part, pour éviter un nouvel emballement du système, que les règles de financement des Energies renouvelables soient modifiées.

### **c) Position du Ministère**

La CSPE, plus particulièrement sous l'aspect financement des énergies renouvelables, sera un des sujets importants du débat national sur la transition énergétique.

La solution à ce problème ne sera trouvée qu'en revoyant les modalités de l'obligation d'achat, mais cette solution n'est pas encore en vue.

### **5) - Linky**

Energie en Actions rappelle ses différentes observations sur la mise en place du compteur Linky.

- La rentabilité d'une telle opération ne peut être qu'à long terme (ERDF l'estime à 20 ans). Le risque de sous-estimation des coûts est important et ne peut être totalement supporté par ERDF. Il doit donc être pris en compte dans le Turpe,
- Les autres bénéficiaires de l'opération (autres qu'ERDF) doivent participer à son financement à hauteur de leurs gains de productivité liés à cette mise en place,
- Dans le cas d'intégration de ces compteurs dans la concession de Distribution Publique, un dispositif d'indemnisation devrait être prévu dans l'éventualité d'une attribution de concession DP à un autre opérateur qu'ERDF, avant la fin de la durée de vie des compteurs.

### **6) Evolutions tarifaires**

Pour ce qui concerne les évolutions tarifaires, le Ministère ne remet pas en cause le principe de la loi NOME, en particulier le calcul de l'ARENH et l'ajustement à terme des tarifs régulés, au moins les tarifs Jaune et Vert.

En conclusion, la délégation d'Energies en actions a rencontré un interlocuteur qui connaît et maîtrise bien les dossiers. Cependant, la plupart sont soit en cours de concertation, soit en cours d'appropriation par le nouveau gouvernement et ses diverses composantes. D'où une grande incertitude sur les orientations et une grande prudence dans les réponses. A suivre.